



Reconnaissance du titre d'agent immobilier :

La FNAIM recueille les fruits d'un dialogue constructif avec le gouvernement



La FNAIM, annonce que sa proposition de reconnaissance du titre d'agent immobilier portée par son Président Jean-Marc TORROLLION a fait l'objet d'un vote positif avec avis favorable du Gouvernement en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale. La première organisation européenne des professionnels de l'immobilier est heureuse de voir son travail de pédagogie et sa force de conviction récompensés.

Hier encore, la profession d'agent immobilier était la seule profession règlementée dont les métiers faisaient l'objet d'une description sans être pour autant dénommée. Cette situation était source d'une grande confusion et d'une absence de reconnaissance des titulaires de carte professionnelle. Aussi, le vote positif de vendredi est une première victoire, d'autant qu'il ne concerne pas que **le métier de la transaction** mais également ceux **d'administration de biens** et de **syndic de copropriété**.

Plusieurs impacts en découlent. Pour le consommateur, cela va permettre une meilleure compréhension des compétences du professionnel et de la chaîne de responsabilité de son projet immobilier. Du côté professionnel, cela permet une clarification des modèles opérants sur le marché et un re-ordonnement naturel de la profession. Pour l'Etat, il lui sera plus facile de s'appuyer sur ces nouvelles notions de titre pour porter sa politique du logement.

Jean-Marc TORROLLION, Président de la FNAIM commente : « *La reconnaissance des titres professionnels est l'un des objectifs de mon mandat. Par cette victoire, la Fédération démontre qu'elle est un syndicat d'anticipation qui sait porter une vision de ses métiers auprès du Gouvernement. Nous poursuivons l'action dans un climat constructif pour dessiner les contours du nouveau CNTGI. Je tiens à préciser que seule la Fédération est à l'origine de cette victoire qui va bénéficier à toute la profession. J'espère que nos adhérents -que je souhaite de plus en plus nombreux- en seront fiers.* »

SAVE THE DATE !

Le mercredi 27 juin 2018 à 9h, conférence presse FNAIM (conjuncture et politique).

Si vous êtes intéressé, merci de confirmer votre présence par mail ou par téléphone :

galivel@galivel.com ; 01 41 05 02 02

Attention, le lieu change et vous sera confirmé ultérieurement





FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER

AGIR POUR LE LOGEMENT

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02 galivel@galivel.com